

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **1^{er} mai 2023**, le conseil municipal de la municipalité de **L'Islet** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce projet de règlement vise à interdire la démolition d'un immeuble à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et à déterminer les critères propres à l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial construit avant 1940.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

**PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 5 JUIN 2023 À 18 H
AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC À L'ISLET.**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet, au 284 boulevard Nilus-Leclerc.

Donné ce 25 mai 2023.



Madame Marie Joannis
Directrice générale/Greffière-trésorière